

DEPARTEMENT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SOMME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ARRONDISSEMENT
AMIENS

N°103/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 44
Membres votants : 48

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC,

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DES LOCATIONS DES HEBERGEMENTS
INSOLITES (REMPLECE LA DELIBERATION DU 29 JANVIER 2026)**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence tourisme exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la délibération n°65/2025 du 10 Avril 2025 fixant les tarifs de location des hébergements insolites,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des locations des hébergements insolites installés dans le jardin de la Maison du Tourisme à Picquigny.

Monsieur le Président propose les tarifs de location suivants :

Le bateau de Jules (tarif du logement complet, pour 1 à 6 personnes) :

- 130 € la location la nuit tout compris (sac de couchage, linge de toilette, accès sanitaire et cuisine),
- 60€ la nuit supplémentaire

Les cyclo-lodges :

- 50 € la nuit tout compris (sac de couchage, linge de toilette, accès sanitaire et cuisine)

La douche :

- 2€ par personne (sauf pour les clients des hébergements)

Caution :

- 300€ pour le bateau
- 100€ pour un cyclo-lodge

Remboursements :

En cas d'annulation 7 jours avant le séjour, la réservation sera remboursée intégralement.

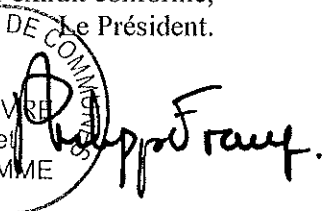
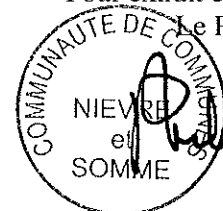
En cas de force majeure (hospitalisation, décès, etc.) hors délai, le séjour sera également remboursé intégralement sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs des locations des hébergements insolites organisées par la Maison du Tourisme tels que définis ci-dessus ainsi que les conditions de remboursements,
- DIT QUE ces tarifs seront applicables à compter de la présente délibération,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.